

Objectif : Être capable de comprendre le déroulement des élections municipales.

## LES ÉLECTIONS MUNICIPALES

Elles ont lieu tous les 6 ans. Elles ont lieu au suffrage universel c'est-à-dire que tous les citoyens peuvent voter.

Il peut y avoir 2 tours c'est-à-dire que l'élection se fait en 2 fois.

Dans chaque bureau de vote, il y a une liste d'électeurs. On présente ses cartes et les personnes du bureau de vote vérifient que nous sommes sur la liste.

Ils nous donnent une enveloppe.

On prend les papiers avec les noms des candidats.

On va dans l'isoloir, on met dans l'enveloppe le papier de notre choix.

Ensuite, on met l'enveloppe dans l'urne: une personne du bureau de vote dit « a voté ».

On récupère ses cartes et on signe la liste des électeurs pour prouver que nous avons voté qu'une seule fois.

A 18 heures, dans les petites villes et villages, les responsables du bureau de vote ouvrent l'urne, ils répartissent les bulletins de vote de chaque candidat et ils comptent le nombre de voix pour chaque candidat.

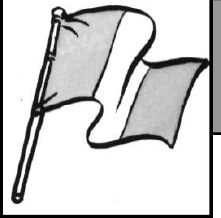
Le maire est élu tout de suite s'il a plus de la moitié des voix. Sinon, il faut faire une autre élection : le deuxième tour, le candidat qui a alors le plus de voix est élu maire de son village.

### Les électeurs

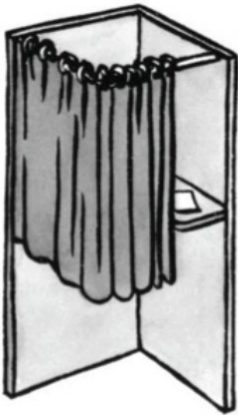
Il faut avoir 18 ans.

Il faut avoir sa carte d'identité et sa carte d'électeur.





### LE VOTE

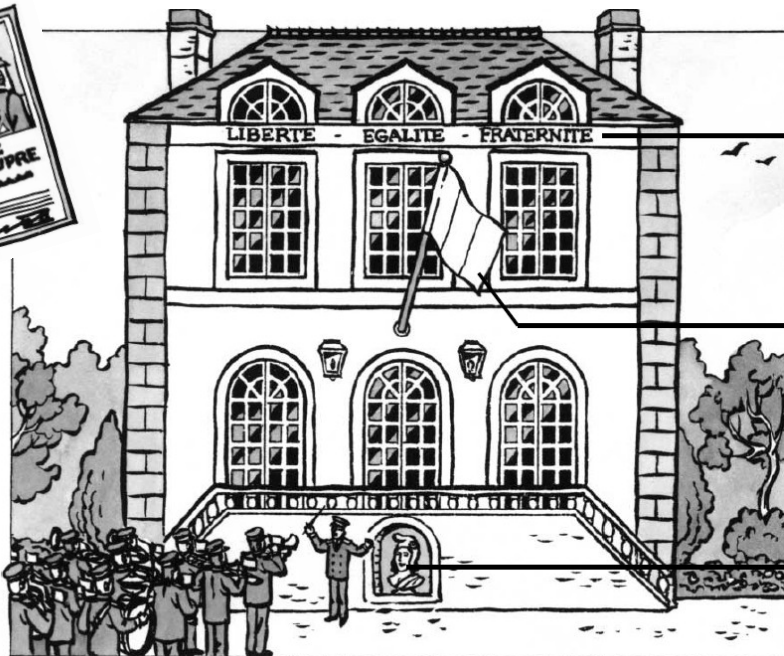







\* Légende avec les mots du texte que l'on vient de lire

### LA MAIRIE ET LES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE






1. Complète la légende avec les mots suivants : drapeau, devise, Marianne.
2. Colorie le drapeau français avec les bonnes couleurs.